

DIRECTION DES SÉCURITÉS
Service interministériel de défense
et de protection civile

Grenoble, le 23 janvier 2026

Activation de la procédure vigilance

Description générale de la situation

Météo France a placé le département de l'Isère en vigilance orange « Neige-Verglas» à compter du 23 janvier à 18h.

Actions à engager :

Il est attendu à compter de la réception de ce message et jusqu'à la levée de la vigilance orange, une synthèse par mail à pref-defense-protection-civile@isere.gouv.fr ou à défaut un état néant, à 20h, 22h et 00h. Celle-ci devra mentionner :

- A. Mesures prises en lien avec l'événement (actions préventives..)
- B. Moyens humains et matériels mis en œuvre pour faire face à la situation
- C. Bilan des interventions réalisées et en cours et bilan victimaire
- D. Difficultés particulières en lien avec l'événement
- E. Tout élément que vous jugeriez nécessaire de porter à connaissance de la Préfecture.

Un compte-rendu immédiat sera réalisé auprès du SIDPC (06 89 64 73 31), afin de signaler tout incident notable en lien avec l'événement climatique.

En fonction de l'évolution de la situation, une audioconférence ou un COD pourront être convoqués.

L'astreinte du
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Liste des destinataires

Services concernés	Pour action	Pour information
SDIS	X	
DIPN	X	
CORG	X	
CD 38	X	
DDT / Mission RDI	X	
DREAL		X
ENEDIS	X	
Opérateurs de téléphonie		X
SNCF	X	
Mairies	X	
EPCI	X	
Gestionnaires routiers	X (via la DDT)	
ARS		X
SAMU	X	
DDPP		X
DSDEN / SDJES	X	
DDETS		X
DMD		X
RTE		X
Aéroport St Etienne St Geoirs		
GRDF / GEG / GDF		X
BCI	X	
COZ		X